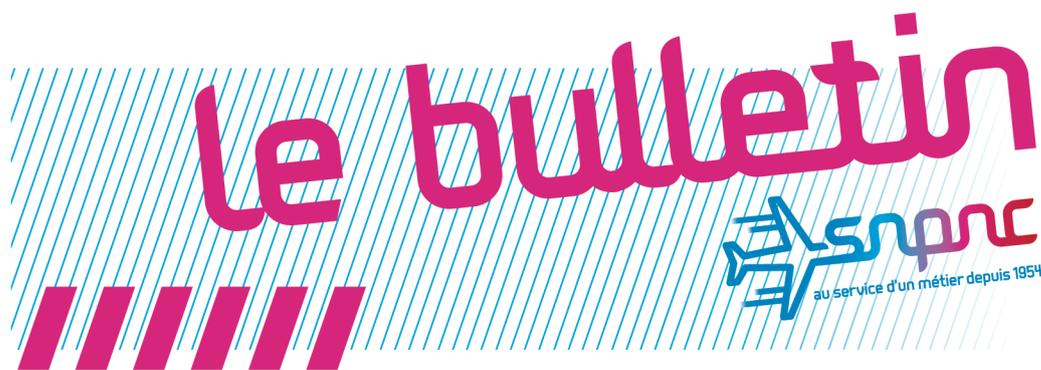


Syndicat National
du Personnel Navigant
de Cabine

Le Dôme – BAT 1
1, rue de la Haye — BP 18939
95732 ROISSY CDG CEDEX

snpsc@snpsc.org
01 49 19 58 18



////////////////////////////////////

À TOUS PNC Transavia// BS.12-12- 071TO

////////////////////////////////////

VOYAGE EN TERRE INCONNUE 2

Les chiffres annoncés dans notre dernier bulletin syndical concernant la répartition PS AF/ PNC TO Saisonnier, restent d'actualité (60%, 40%, 50%).

La direction de TO n'a pas cherché à obtenir mieux face à AF pour le PNC TO Saisonnier.

Notre Direction nous a annoncé que les titularisations de saisonniers TO se feraient simultanément à l'intégration des PS AF afin de ne pas déstabiliser les proportions entre les CDI TO et les PS AF. En 2013, une partie des titularisations devrait se concrétiser en mars à la condition, bien sûr, que les PS sol aient intégrés les effectifs PNC TO à cette date.

Nous avons également appris que le détachement des PS sol sera de 5 ans maximum. Au-delà, les PS AF devenus PNC auront le choix de rester chez TO sous contrat uniquement TO ou pourront retourner chez AF sous contrat PNC AF.

➤ **RECIPROCITE DE L'INTEGRATION DU PERSONNEL PNC TO A AF**

Une autre de nos demandes est la possibilité pour certains d'entre nous de passer sur long-courrier ou encore d'effectuer des actes de carrière (CCP par ex) au sein D'AF. Sujet non abordé par notre Direction avec AF. La Direction TO aurait choisi de ne faire passer qu'un entretien pour sélectionner le PS pouvant rejoindre nos effectifs PNC.

Pour TO, AF n'ayant rien imposé sur les modalités de sélection du PS AF elle ne voit pas pourquoi elle imposerait des conditions de recrutement particulières à AF pour les sélections des PNC TO souhaitant passer PNC chez AF. Notre chère direction se dérobe comme à son habitude et préfère-nous renvoyer vers nos syndicats respectifs et leurs délégués pour discuter avec AF d'un aménagement plus «édulcoré» des sélections AF pour les PNC TO. Nous avons donc à nouveau discuté avec nos délégués nationaux SNPNC à ce sujet voyant que notre direction ne prenait pas ses responsabilités vis-à-vis de son personnel.

Nous avons été entendus et vos délégués nationaux AF œuvrent à l'organisation de rencontres entre le SNPNC et la direction d'Air France pour trouver un accord écrit sur ce sujet et d'autres. Nous ne manquerons pas de vous informer si la direction AF acceptait d'ouvrir des négociations avec le SNPNC.

Il est tout de même à noter que Transavia ne veut pas d'un accord écrit avec AF et préfère laisser faire les syndicats Sol, PNC et Directions AF traiter l'affaire. Doit-on une nouvelle fois penser que TO dira oui à la maison mère ? Il y a de grandes chances.

➤ **NEGOCIATIONS ENTRE LES SYNDICATS SOL, PNC ET DIRECTIONS AIR FRANCE.**

Pour information, la DG de TO nous a informé que des négociations devaient se tenir le 7 décembre 2012 entre les DG d'AF et les organisations syndicales sol AF.

Nous savons, par le SNPNC National que les réunions se tiendront les 12 et 17 décembre en présence des syndicats Sol et PNC. Nos délégués nationaux y participent bien évidemment !

➤ **ET LES PERSONNELS SOL AF ...**

De toute évidence, les informations et les avancées du plan TRANSFORM 2015 circulent mal auprès de tous les protagonistes. Et les personnels les plus concernés dans tout cela ? Nos futurs collègues PNC entendent des bruits, des rumeurs mais aucune info réelle et sérieuse de la part de la Direction des Ressources Humaines Sol AF. Ils en apprennent plus en lisant nos publications sur le site du [SNPNC](http://www.snpnc.org) Nous resterons particulièrement vigilants aux avantages qui seront attribués aux PS sol AF souhaitant intégrer TO et nous ne manquerons de demander ces mêmes avantages pour le PNC TO aux DEUX Directions.

➤ **LES R1**

Concernant les R1, notre direction ne souhaite pas négocier ce sujet. Pourtant les Ps AF qui viendraient à TO en tant que PNC garderaient leurs avantages (R1).

Mr Guérin a obtenu pour son personnel d'AirLinair les R1 AF, prétextant qu'AirLinair ferait bientôt partie du PRF. Le Pole Régional Français regroupe aussi Régional et Britair. Ces Compagnies bénéficient déjà de ces facilités de transport.

N'y aurait-il pas, là encore, une différence de traitement au sein des filiales du groupe Air France, auquel Transavia appartient, quoi qu'ils en disent ?

Depuis cinq ans et la naissance de Transavia, la Direction n'a toujours pas compris qu'il n'était pas dans son intérêt de maintenir des avantages différents dans une même catégorie de personnel. Nous sommes condamnés à rester verts, dans tous les sens du terme et pour de longues années encore !

➤ **INFOS DE DERNIERE MINUTES SNPNC :**

Concernant les heures supplémentaires, nous avons eu notre Avocate qui nous a confié son sentiment d'être baladée par l'Avocat de Transavia. Il n'y aura donc pas de suite à la conciliation du mois de juin 2012. Nous attendons maintenant le jugement qui interviendra en mai 2013.

La Direction n'a pas daigné donner suite, à ce jour, à notre courrier recommandé lui demandant l'application de notre ACE (2009) prévoyant le maintien de tout ou partie de la prime RC en hiver lorsque le RC saisonnier repasse PNC mais qu'il a effectué au moins 13 mois cumulés de contrat « Chef de cabine » pendant la saison IATA été. Pour mémoire : 13 mois = SMMG + 250 euros de prime C/C ou 24 mois SMMG + 500 euros. Le SNPNC s'oriente donc vers un éventuel recours Prudhomme si celle-ci, continuait à ne pas respecter les accords PNC toujours en vigueur actuellement.

ENSEMBLE, PENSER ET DEFENDRE NOTRE METIER !
J'ADHÈRE en 1mn sur www.snpnc.org ou je remplis le coupon.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

COMPAGNIE : TRANSAVIA

E-MAIL : _____

TELEPHONE : _____

HOT / STW

C/C